



SAMEDI 13 OCTOBRE 2018 - LA MONTAGNE

PERSONNES PRESENTES : A. FONTAINE (Malville), P. BENBELKACEM (Corsept), C. BOCQUET (Vue), J. GARREAU (Bouaye), D. MANACH (Malville), R. LEYOUDEC (La Chapelle-Launay), Françoise POUPARD (La Montagne), Claude MAURICE (La Montagne), P. EVAIN (Saint Père en Retz), D. GUILLAUME (Saint Léger les Vignes), P. BEILVERT Saint Léger les Vignes), D. GERARD (Saint Herblain), K. LE GARZIC (Saint Viaud), M. DENIS (Territoire 44), (D. RONTE (Sud Loire Avenir), J. GARREAU (Sud Loire Avenir), J.M. ALLAIS (Pont Saint Martin/Sud Loire Avenir), C. STEPHAN (Estuarium).

PERSONNES EXCUSEES : G. LECLEVE (Chaumes en Retz), L. NORMAND (Cheix en Retz), Y. M. DELANOË (Cordemais), R. ROLLAND (Cordemais), M.E. DURAND (Cordemais), A. LANCIEN (Cordemais), J.P. NICOLAS (Bouée), J.P. BIORET (Bouée), Régine COJEAN (Brains), F. HERVOCHON (Conseil départemental L.A.), H. LEBEAU (Couëron), C. BIGUET (Lavau sur Loire), D. PILET (Machecoul Saint Même), X. HUTEAU Machecoul Saint Même), D. PACAUD (Saint Brevin les Pins), A. BOUTIN (Saint Brevin les Pins), M. GANDOLPHE (St Herblain).

Ordre du jour :

1. Quel projet de territoire souhaitons-nous ?
2. Organisation du colloque.
3. Divers.

1. Quel projet de territoire souhaitons-nous ?

La directrice d'Estuarium, C. Stephan, a projeté un diaporama pour rappeler les fondements d'un Parc Naturel Régional, ses missions et ses plus-values pour le territoire de l'estuaire et de Grand Lieu, recensées lors des précédents ateliers organisés par la Région en 2014. Elle a expliqué qu'il est important de partir de ce qui a déjà été produit pour continuer d'avancer sur ce projet de Parc. On ne part pas d'une « feuille blanche » mais bien de tout un travail de concertation et d'un diagnostic de territoire qui demandent aujourd'hui à être affinés et mis à jour. Elle rappelle que l'atelier de ce matin s'inscrit dans le prolongement de ce qui a été fait et devra être poursuivi avec l'ensemble des collectivités concernées et des acteurs locaux, selon un diagnostic précis du territoire.

A la lecture de la liste des plus-values d'un PNR pour notre territoire, quelques échanges ont eu lieu notamment autour du point « développer le lien nord-sud ». D. Ronté de Sud Loire Avenir a suggéré de rajouter un « s » à lien, afin que soient mis en avant la nécessaire transversalité du Territoire, dont les besoins de franchissement entre les deux rives. M. Denis de Territoires 44 a souhaité, au contraire, que le mot lien reste au singulier pour renvoyer à l'idée de relation, d'échange. Un Parc n'a

pas pour vocation à créer des franchissements, mais à favoriser les discussions autour de projets communs entre les rives. A cet égard, il a trouvé regrettable que trois des principales communes du lac de Grand Lieu aient une position fermée vis-à-vis de ce projet. Il faut, selon lui, arriver à leur faire comprendre l'intérêt d'un travail en commun, sans faire peur. Il est important, selon D. Ronté de Sud Loire Avenir, de leur dire que le périmètre est toujours en débat que rien n'est imposé. A cela, C. Stephan d'Estuarium a renchéri en disant que même les communes et les intercommunalités qui auront participé à la rédaction de la charte, pourront ne pas y adhérer. Libre à elles de la signer ou non.

J. Garreau, maire de Bouaye, a informé le Groupe que les 10 communes et les 4 intercommunalités du lac viennent de signer une charte, afin de se fédérer autour d'un projet commun de développement touristique. Il explique que cette démarche, initiée par le Département, n'a pas été facile à mettre en place ; d'où les réticences exprimées par F. Hervochon, vice-président aux ressources, milieux naturels et au foncier du Département, lors de la réunion du Groupe de réflexion du 16 juin dernier. Il craint que ce projet de Parc ne vienne perturber la bonne marche du travail entrepris sur le territoire du lac. D. Ronté de SLA préconise de ne pas brusquer les communes du lac et de les laisser mettre toute leur énergie dans ce projet touristique. Elles finiront par y venir quand elles se rendront compte qu'un Parc peut leur permettre d'aller plus loin dans la mise en tourisme de leur territoire, notamment par la mobilisation de financements privés. Il faut continuer, selon lui, à communiquer pour lever peu à peu les blocages. Pour D. Manach', maire de Malville, il faut arriver à démontrer que cela peut être une force de conjuguer les particularités de l'estuaire et du lac.

Au-delà des querelles de territoire, F. Poupert, adjointe au maire de La Montagne, s'interroge sur le coût d'un Parc qui peut, selon elle, constituer le premier frein au développement un tel projet. C. Stephan rappelle que les nouveaux Parcs coûtent moins chers et que l'on a coutume à dire qu'1 euro investi rapporte 7 euros au territoire. Le cas du Parc Naturel Régional de Brière, est selon D. Ronté, une exception, liée à un dérapage financier.

A. Fontaine, conseiller municipal à la mairie de Malville, a rappelé l'importance de favoriser la communication entre le nord et le sud, mais également, entre les territoires de l'ouest et de l'est.

Suite à cette présentation et aux différents échanges, un travail en ateliers a été proposé, afin que les membres du Groupe de réflexion puissent s'exprimer sur la manière dont ils imaginent le projet de territoire qui pourrait être porté dans le cadre d'un PNR. Ces ateliers se sont organisés autour de 4 thèmes : Aménagement, Développement économique, Patrimoine naturel, Patrimoine culturel. A chaque thème correspondait un axe de charte (défini lors des travaux de concertation menés en 2014 par la Région) décliné en objectifs stratégiques. Les membres du Groupe de réflexion avaient pour mission de les enrichir ou de les amender, mais également, de les exprimer en objectifs opérationnels. Chacun a pu contribuer à l'ensemble des thèmes proposés. Ce travail devra se poursuivre avec le groupe de réflexion lors d'une prochaine réunion.

2. Organisation du colloque

Les membres du Groupe ont adopté à l'unanimité la proposition du carton d'invitation et de sa fiche d'inscription réalisés par l'équipe d'Estuarium. Ils demandent à sa directrice de faire partir les invitations dès que possible, afin qu'élus et acteurs locaux puissent bloquer dans leur agenda la date. P. Benbelkacem, maire de Corsept, suggère que le programme leur soit envoyé plus tard. C. Stephan, directrice d'Estuarium a informé le Groupe que 3 représentants du Parc du Golfe du Morbihan vont faire le déplacement, dont le 1^{er} vice-président du Parc. Quant au Parc Cœur d'Emeraude, qui est actuellement en cours de labellisation, elle ne sait pas encore s'ils pourront se

libérer. A défaut, elle a vu avec le directeur pour que de petites interviewes filmées puissent être réalisées pour une diffusion le jour du colloque. Elle dit s'être rapprochée également du Parc de Brière en sollicitant un rendez-vous auprès de son directeur, afin de voir dans quelle mesure son président et un agriculteur pourraient venir témoigner de leur expérience Parc.

J. Garreau a demandé à la directrice si les services de la Région avaient répondu à notre sollicitation de rendez-vous. Suite à l'envoi du dernier compte rendu du Groupe de réflexion, cette dernière a en effet été contactée par C. Urvoy, Chef du pôle qualitative de l'eau de la Région, qui devait interroger sa direction quant à notre demande de représentation d'élus à ce colloque. A ce jour pas de retour. Tous les membres ont exprimé le vœu que des représentants élus de la Région puissent être présents à ce colloque. Qu'ils prennent ou non la parole, leur présence semble nécessaire, d'autant que cela aura le mérite de rassurer une partie des maires intéressés par ce projet, mais qui attendent le positionnement de la Région pour s'associer à la démarche de réflexion. Un courrier au nom du Groupe de réflexion sera envoyé à la Région pour solliciter cette représentation.

Pour la programmation et l'organisation de ce colloque, C. Stephan a proposé la constitution d'un groupe de travail. Un sondage en ligne, avec des dates, va être proposé à l'ensemble des membres élus et des représentants des associations Territoires 44 et Sud Loire Avenir. Libres à eux de s'y inscrire.

3. Divers

D. Manach' a fait part d'une information reçue du CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental) au sujet des Parcs Naturels Régionaux. Le CESE est une assemblée constitutionnelle française composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations) qui a une fonction consultative, optionnelle ou obligatoire dans le cadre du processus législatif. Le 9 octobre dernier, cette instance a émis un avis qui a été adopté par ses membres avec 132 voix pour, 20 abstentions et 0 contre. D. Ronté a fait remarquer le caractère exceptionnel de ce vote qui montre bien la faculté des Parcs à rassembler. Le CESE, après avoir analysé les apports des PNR pour l'aménagement et le développement durable des territoires ainsi que pour la mobilisation des acteurs locaux, a fait des préconisations pour que les parcs puissent assurer encore mieux leurs missions. Ses propositions visent à renforcer les complémentarités des PNR avec d'autres structures intercommunales et à amplifier les partenariats financiers dont ils bénéficient. Elles tendent aussi à conforter la participation de la société civile et de la population, ainsi qu'à simplifier et consolider l'évaluation, tout en maintenant les exigences dans la sélection des futurs PNR.

Relevé de décisions :

- 1- Faire un courrier au nom du Groupe de réflexion pour solliciter la présence des élus régionaux au colloque
- 2- Mettre au propre les documents de l'atelier et les transmettre aux personnes présentes
- 3- Envoyer une première invitation pour que les élus et acteurs locaux puissent bloquer la date du 27 novembre
- 4- Former un groupe de travail pour l'organisation du colloque